

**6 Société et Culture**

**Ici et ailleurs**

•Internet

**Wikiritribune, dernier né de Wikipedia**

Le fondateur de Wikipédia, Jimmy Wales, a lancé Wikiritribune, un projet qui pourrait redessiner le paysage médiatique et qui fonctionne selon les mêmes principes que la célèbre encyclopédie en ligne. L'objectif de Wikiritribune est de proposer un "journalisme basé sur des faits". Ainsi, Wikiritribune est destiné à endiguer l'épidémie de fausses informations circulant sur internet, grâce à un mode de fonctionnement participatif, en utilisant la communauté des journalistes et autres volontaires comme des vérificateurs d'informations.

•Mode

**LVMH absorbe la maison Dior**

Le numéro un mondial du luxe LVMH a annoncé mardi qu'il allait simplifier sa structure et absorber totalement la prestigieuse maison Dior, l'un des bijoux de l'empire du milliardaire français Bernard Arnault, afin d'en faire un axe majeur de croissance. LVMH prévoit d'acquérir Christian Dior Couture, filiale à 100% de la holding Christian Dior SA, pour 6,5 milliards d'euros. En parallèle, le groupe Arnault, qui contrôle 74% de Christian Dior SA, va racheter les parts minoritaires pour monter à 100% du capital, ce qui permettra à la famille du milliardaire de renforcer son emprise sur le groupe LVMH. "Ce projet constitue un événement important pour le Groupe", il permet "la simplification des structures, depuis longtemps demandée par le marché, et le renforcement du pôle Mode et Maroquinerie de LVMH", a déclaré le PDG de LVMH, Bernard Arnault.

•Littérature

**Décès de Robert Pirsig**

Robert Pirsig, auteur du livre culte "Traité du zen et de l'entretien des motocyclettes", est décédé à l'âge de 88 ans, ont rapporté hier les médias américains. Contrairement à ce que laisse entendre son titre, ce livre, publié en 1974, est davantage une réflexion sur la métaphysique et la philosophie existentielle que sur la mécanique. Il s'est vendu à quelque cinq millions d'exemplaires dans le monde. Né à Minneapolis, dans le nord des Etats-Unis, en 1928, Robert Pirsig s'est éteint lundi à son domicile dans le Maine (nord-est), précise-t-on de même source.

**Rassemblés par AJT**

**Droits de l'Homme/ Célébration de la Journée africaine de la détention préventive, hier**

**La pratique au Gabon connaît de nombreuses entorses**

F.B.E.M  
Libreville/Gabon

**INSTITUÉE** il y a deux ans, la Journée africaine de la détention provisoire a été célébrée, hier, dans notre pays. Pour marquer le coup, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH-Gabon) a organisé, à son siège de Libreville, une conférence-débat sur ce principe encadré par la loi, mais dont la pratique, au Gabon, connaît de nombreuses entorses : mise en détention préventive quasi-automatique, délais d'incarcération anormalement longs, violation de la présomption d'innocence durant cette période, etc. Par détention préventive, entendez l'incarcération d'une personne soupçonnée d'avoir commis un crime ou un délit, avant son jugement. D'entrée, les spécialistes du droit présents à cette



Photo : F.B.E.M

La conférencière, Marie-Anne Mboga. A sa droite, le président de la CNDH-Gabon, Me Bertrand Homa Moussavou. Photo de droite : La conférence a suscité de riches échanges avec les participants.

cérémonie (agents des Forces de l'ordre, acteurs de l'appareil judiciaire, membres de la CNDH) ont convenu, pour le déplorer, que la détention préventive est quasi-automatique dans notre pays. Quand bien même l'article 115 du Code de procédure pénale qualifie cette mesure d'"exceptionnelle". Pis, les délais de cette détention (24 mois maximum pour un crime, et 18 mois maximum pour les

autres délits) ne sont généralement pas respectés. Et ces derniers de prendre l'exemple de la prison centrale de Libreville, où "près de 80% des prisonniers sont en détention préventive". Des détenus comptant, parfois, plusieurs années d'incarcération sans aucun jugement. Pour Marie-Anne Mboga, membre de la CNDH et animatrice de la conférence, la principale raison de cette situation, déplo-



Photo : R.H.A

nable à plus d'un titre, est l'existence d'un vide juridique entre le moment où le juge d'instruction envoie le dossier du détenu au tribunal ou au parquet pour qu'une audience se tienne, et le moment même de ce jugement. « C'est une période qui n'est pas encadrée par la loi. Il peut s'écouler un temps plus ou moins long avant que la personne ne soit effectivement jugée. Ça peut être un jour, comme ça peut être dix ans. Et même

si l'intéressé adresse une demande de mise en liberté provisoire, le Code de procédure pénale ne désigne pas clairement le service compétent qui doit statuer sur cette requête. » Pour la conférencière, la solution serait que « le législateur, sur cette question, se réapproprie le Code de procédure pénale afin de combler ce vide juridique. Qu'il enferme la question du jugement du détenu préventif dans un délai bien précis. »

**Choses vues**

**Adressage : Okondja et Ngouoni, une longueur d'avance**

R.H.A  
Moanda /Gabon

**Difficile de se perdre dans ces villes du Haut-Ogooué. Des plaques dénominatives de rues ont été installées, sans tambour ni trompette.**

**ALORS** que le processus d'adressage de la ville de Libreville traîne encore les pieds depuis son lancement en septembre 2015, dans certaines localités de l'arrière-pays, il est bien perceptible. Les artères des chefs-lieux des départements du Haut-Ogooué, notamment Okondja (Sébé Brikolo) et Ngouoni (Lékabi-Léwolo), en sont de véritables illustrations. Dans chacune de ces villes, des plaques dénominatives de rues, avenues, places et autres sont visibles un peu partout, permettant au touriste de se repérer plus facilement. Des notables interrogés nos ont expliqué que ces pancartes ont été installées dans ces localités, sans tambour ni trompette, il y a quelques années. Dans cette opération de dénomination des rues, priorité a été donnée aux personnes ayant marqué, d'une manière ou d'une autre, l'histoire de la province. A Ngouoni par exemple, on peut lire, ici et là, "rue Tsoumou", "rue Omar Bongo Ondimba", "rue Apori-Pori", "rue Ayira", ,



Photo : R.H.A

La plaque de la rue Apori-Pori renseignant sur plusieurs administrations de la ville de Ngouoni. Photo de droite : Place Oloupi à Okondja.

etc. Pour rappel, l'adressage consiste à donner des numéros, puis des noms aux rues de la ville. Même si dans ces deux localités, aucune organisation n'a véritablement été mise en place, comme c'est le cas pour la commune de Libreville, ces dénominations de rues ont néanmoins l'avantage d'orienter les personnes étrangères à la cité. A Libreville, par exemple, une commission a été mise en place pour la réussite de cette opération d'envergure. D'où ces différentes étapes dont la première phase a consisté à la numérotation des rues. Pour ce qui est de Ngouoni et d'Okondja, bien que les numéros soient absents sur les murs, portes et bâtiments, les étrangers qui arrivent pour la première fois ici ont néanmoins de quoi se retrouver. « Il nous a par exemple été

facile de nous rendre à la préfecture et à l'hôpital de Ngouoni. C'est là toute la mission de l'adressage qui nous a été vanté à la capitale », témoigne Florence, venue rendre visite aux parents, le temps d'un week-end. Il faut noter, par ailleurs, que si "l'adressage" des villes secondaires permet d'orienter les étrangers, les populations rurales, locales, elles, ne voient pas l'utilité d'un tel dispositif. Plusieurs raisons sont évoquées, notamment l'analphabétisme. « Je ne sais vraiment pas de quoi il s'agit. Je vois ces plaques sans vraiment savoir de quoi il est question. Nous n'avons pas été préparés avant la mise en place de cette opération. (...) Vous savez que la majorité des personnes qui composent cette ville sont en âge avancé (...) », fait observer une commerçante



Photo : R.H.A

d'Okondja, qui n'a jamais prêté attention à ces plaques, qui semblent plus

nécessaires pour les touristes que pour les autochtones!

**Inoubliable**  
Georgina WORA DEVEDY IDJAMBA

26-04-2013 - 26-04-2017  
(4ans) *Amour Infini*